

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

---



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union – Discipline – Travail

---

DIRECTION GÉNÉRALE  
DU BUDGET ET DES FINANCES

---



**DIRECTION DES MARCHÉS PUBLICS**  
*BP V 169 Abidjan - Tél : 20-21-15-19*

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## 2011 ET PRIORITÉS 2012

Janvier 2012



## SOMMAIRE

<b>I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2011</b> .....	<b>- 3 -</b>
<b>II- RESULTATS GLOBAUX DU PREMIER SEMESTRE 2011</b> .....	<b>- 3 -</b>
2.1 - RAPPEL DES ENJEUX FINANCIERS .....	- 3 -
2.2 - PLANIFICATION DES LIGNES BUDGETAIRES.....	- 3 -
2.3 - PASSATION DES MARCHES.....	- 4 -
2.4 - APPROBATION DES MARCHES.....	- 4 -
2.5- COMMANDE DE BONS DE CARBURANT DMP .....	- 7 -
<b>III- ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS</b> .....	<b>- 8 -</b>
3.1 – SOUS DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION..	- 8 -
3.2- SOUS DIRECTION DE LA FORMATION ET DE L'ASSISTANCE .....	- 10 -
3.3- SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES ETUDES.....	- 11 -
3.4- SOUS DIRECTION DES PROCEDURES ET OPERATIONS .....	- 14 -
<b>IV- ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES</b> .....	<b>- 15 -</b>
4.1- APPROBATION DES MARCHES EN REGION .....	- 15 -
4.2- ANALYSE.....	- 15 -
<b>V- MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS</b> .....	<b>- 16 -</b>
5.1- BANQUE DE DONNEES DES PRIX DE REFERENCE (BDPR).....	- 16 -
5.2 – PROJET DE CATEGORISATION DES ENTREPRISES .....	- 17 -
5.3 – PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE SELON ISO 9001 : 2008 .....	- 17 -
5.4 – CONTROLE D'AUTHEENTICITE DES PIECES PRODUITES .....	- 18 -
5.5 – CONTRÔLE A POSTERIORI.....	- 18 -
5.6 – DILIGENCES PEMFAR – DGDI – DOSSIERS PARTICULIERS .....	- 19 -
<b>VI – CONTRAINTES ET DIFFICULTES</b> .....	<b>- 20 -</b>
<b>VII - PERSPECTIVES</b> .....	<b>- 20 -</b>

# I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2011

## Contexte et priorités

La gestion des marchés publics au cours de l'année 2011 a été fortement perturbée par la crise post électorale de fin 2010 à avril 2011. Cet état de fait a eu une répercussion sur les activités de passation de marchés qui se traduit par un niveau très bas de celle-ci.

En vue de répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte, la proposition du programme d'activités 2011 de la Direction des Marchés Publics (DMP) qui s'articule autour des priorités ci-dessous vont connaître une modification de délais d'exécution:

- ◆ poursuite de la mise en œuvre de la réforme des marchés publics ;
- ◆ poursuite de la mise en œuvre du SIGMAP et amélioration du Système ;
- ◆ mise en œuvre de dispositifs d'appui à l'efficacité globale des marchés publics ;
- ◆ poursuite du programme de formation et de renforcement des capacités.

## II- RESULTATS GLOBAUX DE L'ANNEE 2011

### 2.1 - RAPPEL DES ENJEUX FINANCIERS

L'enjeu des marchés publics dans l'exécution du budget de l'Etat est perceptible à travers le poids des dépenses publiques assujetties à la passation des marchés. Pour l'année 2011 et ce pour les budgets captés donnant lieu à la passation de marchés s'élèvent à 1 783 224 879 026 FCFA, soit plus de la moitié du budget 2011 adopté qui s'équilibre en recettes et dépenses à 3050 milliards de FCFA.

### 2.2 - PLANIFICATION DES LIGNES BUDGETAIRES

Après la mise en place du budget 2011 et les conférences de programmation qui ont suivi avec les Points Focaux des Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) des ministères techniques, on note au 30 décembre 2011 que : sur 3175 lignes soumises à marché, 943 lignes ont été planifiées et validées, soit 30%, avec respectivement 47,4% pour l'Administration Centrale, 21,5% pour les Etablissement Publics Nationaux (EPN), 29,8% pour les Collectivités et 1,3% pour les Sociétés d'Etat.

**Tableau n°1** : Nombre et valeurs des lignes à marché par type de structure

Type de structure	Nombre de lignes soumises à marché	Montant total des lignes soumises à marché (FCFA)	Nombre de plannings validés	Dotations des lignes planifiées (FCFA)
-------------------	------------------------------------	---	-----------------------------	--



## 2.3 - PASSATION DES MARCHES

La passation des marchés a concerné les budgets de toutes les structures assujetties à la passation de marchés. Elle s'est faite à travers deux catégories de procédures à savoir, la mise en concurrence et les marchés de gré à gré. Le nombre d'appels d'offres lancés en 2011 a baissé de 29,6% par rapport à 2010. En effet, de 1041 appels d'offres en 2010, nous sommes à 733 en 2011.

## 2.4 - APPROBATION DES MARCHES

Au cours de l'exercice budgétaire 2011, 1225 marchés ont été approuvés pour une valeur de 166,8 milliards de FCFA.

Ces valeurs proviennent de deux (2) sources que sont :

- ✓ les données issues du SIGMAP ;
- ✓ les données hors SIGMAP.

### ▪ Selon le mode de passation

En 2011, les marchés approuvés connaissent une baisse de 26,7% en nombre par rapport à 2010 et de 36,6% en valeur. Cette baisse est tributaire à la crise sociopolitique qu'a connue la Côte d'Ivoire.

De façon détaillée, les appels d'offres ouverts représentent plus de la moitié de l'approbation en 2011, soit 53,9% de l'approbation. En valeur relative, il y a une augmentation car ce pourcentage est de 34,8% de l'approbation en 2010. Mais en valeur absolue, on note une baisse de 1,8% par rapport à 2010 passant de 91,4 milliards en 2010 à 89,8 milliards en 2011.

**Tableau n°2 : Nombre et valeurs des marchés approuvés par mode de passation**

Mode		2010				2011			
		Nbre	%	Valeur (FCFA)	%	Nbre	%	Montant (FCFA)	%
Procédures concurrentielles	Appel d'offres ouvert	872	52,2	91 451 106 031	34,8	553	45,1	89 851 465 934	53,9
	Appel d'offres restreint	225	13,5	89 535 255 497	34,0	143	11,7	27 742 806 952	16,6
Procédures Non Concurrentielles	Avenant	127	7,6	7 077 135 956	2,7	57	4,7	3 475 069 985	2,1
	Convention	62	3,7	13 308 402 007	5,1	55	4,5	7 842 607 984	4,7
	Gré à gré	122	7,3	54 061 400 061	20,5	115	9,4	32 581 640 422	19,5
	Achat de matériel roulant (LCVM)	263	15,7	7 708 584 521	2,9	302	24,7	5 346 408 655	3,2
<b>TOTAL</b>		<b>1671</b>	<b>100</b>	<b>263 141 884 073</b>	<b>100</b>	<b>1225</b>	<b>100</b>	<b>166 839 999 932</b>	<b>100,0</b>

Source : DMP/SEE

Le tableau ci-dessous montre la répartition des données recueillies via SIGMAP, et celle collectées hors SIGMAP. Cela permet d'avoir l'exhaustivité des données sur l'approbation des marchés. Sur le montant total de l'approbation (166 839 999 932 FCFA) 86% proviennent des données captées par le SIGMAP, soit 142 748 325 281 FCFA, et 14% proviennent des données captées hors système. Il y a donc un effort considérable qui a été fait, pour prendre en compte toutes les données sur les marchés publics afin de produire des statistiques fiables.



**Tableaux n°3 : Nombre et valeurs des marchés approuvés selon la source**

<b>SIGMAP 2011</b>			
<b>MODE</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>MOTANT</b>	<b>%</b>
AOO	546	87 191 806 423	61,1
AOR	143	27 742 806 952	19,4
<b>PROCEDURES CONCURENTIELLES</b>	<b>689</b>	<b>114 934 613 375</b>	<b>80,5</b>
AVEN	52	257 671 260	0,2
CONC	0	0	0
CONV	39	4 421 889 957	3,1
GAG	99	17 909 152 033	12,5
LCVM	296	5 224 998 656	3,7
<b>TOTAL</b>	<b>1175</b>	<b>142 748 325 281</b>	<b>100</b>
<b>Hors SIGMAP 2011</b>			
<b>MODE</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>%</b>
AOO	7	2 659 659 511	11,0
AOR	0	0	0
<b>PROCEDURES CONCURENTIELLES</b>	<b>7</b>	<b>2 659 659 511</b>	<b>11,0</b>
AVEN	5	3 217 398 725	13,4
CONC	0	0	0
CONV	16	3 420 718 027	14,2
GAG	16	14 672 488 389	60,9
LCVM	6	121 409 999	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>24 091 674 651</b>	<b>100</b>

Source: DMP/SEE

▪ **Selon le type de marché**

L'approbation par type de marché montre que malgré la crise sociopolitique, les travaux demeurent les plus importants avec 47,2% des marchés approuvés. Quant aux fournitures, on note une augmentation en valeur de près de 30% qui s'explique par le fait que pratiquement toutes les structures qui ont été pillées ont connu un rééquipement pour leur fonctionnement. Mais de façon générale, hormis les fournitures, une baisse au niveau de l'approbation par type est constatée de 2010 à 2011 comme le montre le tableau n°4 ci-dessous pour les autres types d'approbation. Cet état de fait montre l'impact de la crise postélectorale sur l'activité économique.

**Tableau n°4 : Caractéristiques des marchés approuvés par type de marchés**

Type	2010				2011			
	Nbre	%	Valeur (FCFA)	%	Nbre	%	Valeur (FCFA)	%
<b>Fournitures</b>	617	36,9	42 872 495 735	16,3	460	37,6	55 532 441 123	33,3
<b>(LCVM) matériel roulant</b>	263	15,7	7 708 584 521	2,9	302	24,7	5 346 408 655	3,2
<b>Prestations</b>	326	19,5	40 227 271 796	15,3	175	14,3	27 224 684 980	16,3
<b>Travaux</b>	465	27,8	172 333 532 021	65,5	288	23,5	78 736 465 174	47,2
<b>TOTAL</b>	<b>1671</b>	<b>100,0</b>	<b>263 141 884 073</b>	<b>100,0</b>	<b>1225</b>	<b>100</b>	<b>166 839 999 932</b>	<b>100,0</b>

Source : DMP/SEE



Plus de 86% des données sur les types de marchés approuvés sont traitées dans le SIGMAP. Parmi celles traitées hors SIGMAP, les données relatives aux prestations et travaux sont les plus importantes représentent 87,6% de celles-ci (voir tableau n°5).

***Tableaux n°5 : Nombre et valeurs des marchés approuvés selon la source***

SIGMAP 2011			
TYPE	NOMBRE	MOTANT	%



**Tableaux n°7 : Nombre et valeurs des marchés approuvés selon la source**

<b>SIGMAP 2011</b>			
<b>TYPE</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>MOTANT</b>	<b>%</b>
COLLECTIVITE	197	7 769 021 531	5,4
EPA	82	12 907 976 397	9,0
EPIC	135	6 377 596 720	4,5
ADMINISTRATION	761	115 693 730 633	81,0
<b>TOTAL</b>	<b>1175</b>	<b>142 748 325 281</b>	<b>100</b>
<b>Hors SIGMAP 2011</b>			
<b>TYPE</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>MOTANT</b>	<b>%</b>
ADMINISTRATION	49	24 019 674 651	99,7
SODE	1	72 000 000	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>24 091 674 651</b>	<b>100</b>

Source : DMP/SEE

## **2.5- COMMANDE DE BONS DE CARBURANT DMP**

Les retards de paiements des commandes antérieures de bons carburant DMP continuent de perturber le fonctionnement du Service Carburant chargé de la centralisation des commandes de carburant pour les services de l'Administration. En effet, les arriérés de paiements des quatre (04) commandes des exercices budgétaires des années 2009, 2010 et 2011 ont été transmis à la Paierie Générale du Trésor (PGT) pour règlement.

La gestion de stock de bons carburant DMP se fait au quotidien aux différents guichets. Ainsi, les services retardataires ayant à disposition les avis de règlements ou de paiement se rendent à ces postes pour bénéficier des prestations de la Direction des Marchés Publics chargée d'approvisionner l'Administration en bons carburant DMP.

Le retard considérable accusé par les services du Trésor Public pour le paiement des commandes des factures du Groupement Professionnel de l'industrie du Pétrole (GPP) dont le mandataire est TOTAL-CI a conduit le Service Carburant à mener des démarches pour un règlement effectif de certaines commandes. A cet effet, une requête de paiement a été adressée au Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique pour un montant global de deux milliards cinq cent soixante quinze millions deux milles (2 575 200 000) F CFA.

Conformément au protocole conclu entre l'Etat et le Groupement Professionnel de l'industrie du Pétrole (GPP), les commandes ne peuvent être livrées qu'après paiement de la commande précédente. Nous attendons donc le paiement de la première commande de l'année 2009 d'un montant de trois cent quatre-vingt onze millions cinquante mille (391 050 000) F CFA, livrée depuis le 19 septembre 2011, afin que les services de l'Administration puissent être enfin approvisionnés.

Pour ce qui est des commandes de l'année 2011, à cause du retard de la mise en place du budget de l'exercice 2011 dû à la crise postélectorale, elles ont été passées en une seule fois au lieu de quatre. Leur montant n'est pas encore connu, car en traitement.

Le retard de la mise en place du budget de l'exercice 2011 dû à la crise postélectorale a ralenti la mise à jour du Système de Gestion du Service Carburant DMP (SGSC-DMP). Le principe est que la mise à jour soit fonction de la période des commandes annuelles. Le budget de cette année 2011 ayant été pris par ordonnance au mois de juin, les commandes se sont faites en fonction à la fois des



montants des dotations annuelles des structures et du temps restant pour l'exécution de ce budget. La mise à jour du système se poursuit.

Comme avec le Trésor Public, le Service Carburant DMP a maintenu le contact avec la compagnie TOTAL-CI par la tenue de plusieurs séances de travail pour la mise en œuvre des décisions relatives à l'utilisation par l'Administration des cartes de paiement carburant DMP.

### **III- ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS**

#### **3.1 – SOUS DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

##### **▪ *Au titre du Service Informatique et Réseaux***

Au titre de la cellule exploitation, études et développements (CEED), les activités ont porté sur :

- l'assistance bureautique aux utilisateurs ;
- la gestion du site Internet de la Direction des Marchés Publics et la mise à niveau des rubriques ;
- l'élaboration de termes de référence pour le recrutement d'un cabinet en vue de la reprise de l'application de contrôle des pièces administratives lors des appels d'offres ;
- la poursuite et la finalisation de l'application de gestion du personnel et des autorisations d'absences et congés ;
- l'activation et la reprise du projet « gestion du courrier de la DMP ».

Au titre de la cellule équipements, systèmes et réseaux (CESR) les activités ont porté sur :

- la maintenance matériel et logiciel des PC ;
- la surveillance du réseau informatique ;
- l'entretien du câblage réseau ;
- la relance de la hiérarchie pour le renouvellement de l'antivirus ;
- l'élaboration de cahier de charges pour l'aménagement de la salle de maintenance premier niveau.

Comme perspectives pour l'année 2012, le Service s'attèlera à poursuivre l'élaboration de procédures de travail et le renforcement des capacités du personnel informatique nécessaires à la redynamisation du service.

##### **▪ *Au titre du Service des Archives et de la Documentation***

Les activités réalisées au cours de l'année 2011 ont porté sur :

- l'organisation en interne d'une (1) séance de formation sur les fonctionnalités du logiciel DOCUSHARE par ledit Service à l'intention des Chargés d'Études ;
- la réparation du scanner non fonctionnel par la société XEROS ;
- la configuration des cinq postes de travail par la SNDI dans le cadre de la mise en œuvre du DOCUSHARE;
- la Numérisation de 500 marchés Lettres de Commande Valant Marché (LCVM) de l'année 2010 ;
- l'élaboration et la transmission des termes de référence au Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI) pour la recherche de financement en vue du renouvellement les équipements défectueux ;
- l'acquisition d'une broyeuse de capacité moyenne ;
- l'élaboration du projet d'arrêté interministériel organisant les archives des marchés publics. Cet arrêté a été cosigné par le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre d'État Ministre de l'Intérieur après consultation et accord de toutes les structures étatiques impliquées dans les marchés publics et des archives publiques (la Cour des Comptes de la Cour Suprême, l'Inspection Générale





des Finances et la Direction des Archives Nationales). Cet arrêté porte les références N°484 MEF/DGBF/DMP/ du 09 novembre 2011.

▪ ***Au titre du Service Information et Edition***

Le service a publié pour l'année 2011, le nombre d'appels d'offres consigné dans le tableau ci-dessous qui montre la prédominance des appels d'offres ouverts.

***Tableau n°8 : Nombre d'appels d'offres lancés en 2011***

Type	2011		
	AOO	AOR	TOTAL
Travaux	283	7	290
Fournitures	192	78	270
Prestations	125	21	146
Avis à Manifestation d'Intérêt	27	0	27
<b>TOTAL</b>	<b>627</b>	<b>106</b>	<b>733</b>

Source : DMP/SEE

Au niveau de la publication du Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) et de la diffusion des appels d'offres, 43 sur 52 numéros du journal dont deux journaux spéciaux ont été publiés en raison de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire.

Au niveau de la production et de l'édition des supports, le programme de renforcement des capacités financé par le DGDI permet aujourd'hui la formation des cadres du service en infographie et en production presse. Cette formation débutée au mois de novembre 2011 prendra fin en février 2012. Ce programme a permis l'acquisition de matériels informatiques et multimédia (trois (03) ordinateurs APPLE, un scanner, un appareil photo numérique) et de logiciels monoposte d'infographie (Photoshop, Illustrator et Indesign). Au niveau des supports de communication, un protocole d'accord avec la société WEBLOGIE, propriétaire du site Internet Abidjan.net a été signé en vue de publier sur ce site vitrine (nouveau support Web en complément au site de la DMP). En outre, trois (03) Kakemonos ont été confectionnés pour booster la communication de la DMP lors des sessions de formation et en guise de signalétiques des AOO publiés dans le BOMP.

Au niveau de la vente des journaux, les ventes directes sont très faibles par rapport aux ventes par abonnement. Les invendus représentent en moyenne 30% de la production.

Au niveau de la communication et de la circulation de l'information, la participation de la DMP en tant que membre, aux activités du projet d'Accès aux Marchés de l'Aide au Développement, (AMADE) et la cérémonie de restitution des manuels de procédures des marchés publics ont été des occasions pour le SIE de déployer une stratégie de communication autour de la DMP. Ainsi, plusieurs activités média et hors média ont-elles été organisées pour faire la promotion. La cérémonie de restitution des manuels de procédures des marchés publics a été diffusée sur les ondes de la télévision RTI TV2 en novembre 2011 avec deux interviews du sous directeur des procédures et opérations et du sous directeur de la réglementation et des études. Une dizaine d'articles de presse ont été consacrés à la DMP au cours de l'année 2011.

Comme perspectives en 2012, une augmentation du budget alloué au Service information et Edition permettra un approvisionnement suffisant en consommables d'imprimerie. Cela mettra fin aux difficultés d'édition du journal.



### **3.2- SOUS DIRECTION DE LA FORMATION ET DE L'ASSISTANCE**

Avec la réforme des marchés publics sanctionnée par le Code 2009 lancé le 07 avril 2010, la politique de formation de la Direction des Marchés Publics s'est axée essentiellement sur la vulgarisation en vue de faciliter la mise en œuvre du Code. Cette campagne de sensibilisation et de formation a débuté timidement du fait du manque de moyens financiers.

Ainsi donc au dernier semestre, la Direction des Marchés Publics a concentré ses efforts sur le renforcement des capacités de ses cadres en interne afin de les outiller à prendre en main la formation des partenaires et acteurs du système. Par ailleurs, la Direction des Marchés Publics a répondu aux demandes ponctuelles de certains de ses partenaires en matière de formation.

A cela, il faut ajouter le vaste programme de mise à niveau de tous les acteurs des marchés publics, en collaboration avec le DGDI.

Le second semestre a vu la mise en route véritable de cette politique de formation à l'endroit des partenaires de la Direction des Marchés Publics dans la mesure où, avec l'appui de la Banque Mondiale, le programme des formations avait été établi. Ce programme n'a démarré qu'au cours du deuxième semestre en raison de la crise post-électorale.

Le présent rapport annuel tient compte donc de la période allant de juin à décembre 2011 et s'articule autour de quatre points :

En premier point, il y a les séances de formation en interne dont ont bénéficié les cadres de la DMP en tant qu'auditeurs.

Deux types d'activités ont meublé ces séances de formation : les formations sur des thèmes choisis et présentés par des cadres de la Direction des Marchés Publics et les séminaires et ateliers auxquels ont pris part des cadres de la DMP.

Pour l'année 2011, la DMP a mis un point d'honneur à renforcer les capacités de ses cadres à travers les formations en interne sur la nouvelle réglementation ivoirienne mais aussi sur les directives communautaires N°04 et N°05 portant d'une part, sur les procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et d'autre part sur le contrôle et la régulation des marchés publics et les délégations de service public, dans l'espace UEMOA.

Ainsi, six (06) cadres ont participé du 03 au 07 octobre 2011 et du 14 au 18 novembre 2011, à deux sessions sur les directives communautaires. Quatorze (14) autres cadres ont pris part, du 16 au 18 novembre 2011 à l'atelier de sensibilisation contre la corruption et de vulgarisation des acquis de la réforme des marchés publics dans l'espace UEMOA.

En deuxième point, il y a les séances de formation à l'endroit des partenaires récapitulés dans le tableau joint en annexe.

Dans l'ensemble et malgré le retard, la Sous-direction a pu mettre en œuvre une bonne partie de son plan de formation; notamment la formation à l'endroit des opérateurs économiques.

Les formations ont suscité beaucoup d'engouement, démontrant ainsi la nécessité de la Direction des Marchés Publics d'accompagner les différents acteurs dans la mise en œuvre des procédures de la commande publique.

En dépit des satisfactions relevées, la DMP n'a pu complètement dérouler son plan d'activités au cours de cette année. En effet, les acteurs des Etablissements Publics Nationaux, des Sociétés d'Etat et des Collectivités n'ont pu bénéficier de formation. Les raisons se résument essentiellement dans le manque de moyens de la DMP qui ne lui permet pas de prendre l'initiative des formations et des publics cibles à former.



En ce qui concerne le troisième point, il s'est agi de la stratégie nationale de renforcement des capacités. En collaboration avec le DGDI une politique de formation de masse des acteurs des marchés publics a été initiée.

L'objectif visé de ce projet est d'assister le Gouvernement, représenté par le ministre chargé des marchés publics dans la mise en place et l'exécution d'un plan global de formation 2009-2014 en matière de passation et d'exécution des marchés.

Dans cette optique, le cabinet SOFRECO, retenu pour piloter le projet a animé deux (02) sessions de formation d'une soixantaine de formateurs en marchés publics, du 28 novembre au 02 décembre 2011 et du 05 au 09 décembre 2011 à Grand-Bassam, aux fins de sélectionner une quarantaine de formateurs.

Au cours de ces sessions de formation, les consultants ont déroulé la méthodologie et les outils de transmission des connaissances à un public adulte.

Comme perspectives en dernier point, pour l'année 2012, elles sont essentiellement centrées sur la poursuite de la formation des acteurs des marchés publics avec l'appui des formateurs sélectionnés par le Cabinet SOFRECO et grâce au soutien financier du DGDI. Pour cela les formations devront débiter dès la mise en place du budget pour accompagner l'année budgétaire. Cependant les activités prévues ne pourront se réaliser que si le financement est disponible.

L'accent sera également mis sur la mise en œuvre d'un mécanisme d'évaluation des formateurs et des opérateurs économiques formés afin de mesurer l'impact des formations sur le système des marchés publics.

### **3.3- SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES ETUDES**

#### **▪ Au titre du Service de la Réglementation**

Le Service de la Réglementation est chargé de :

- la gestion des opérations juridiques ;
- la gestion des réclamations.

#### **AU NIVEAU DE LA GESTION DES OPERATIONS JURIDIQUES**

L'examen de projets de textes à travers la gestion des opérations juridiques pour l'année 2011 a été consacré à l'élaboration de certains textes d'application du code des marchés publics. La validation des textes est faite par l'équipe de la réforme.

Le tableau ci-après présente la liste des textes d'application :

<b>NATURE DU TEXTE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
1. Arrêté	fixant les modes et conditions de constitution et de restitution des cautionnements dans les marchés publics	Transmis au cabinet pour signature
2. Arrêté	portant régime des conventions entre personnes morales de droit public	Transmis au cabinet pour signature
3. Arrêté	portant délais pendant lesquels les candidats aux marchés publics restent engagés par leurs offres	Transmis au cabinet



Dans le cadre du traitement des questions contentieuses, plusieurs réclamations ont été reçues et des réponses y ont été apportées.

Le résumé de ces réclamations est transcrit dans le tableau ci-après :

**Tableau n°10:** Récapitulatif des réclamations

N°	PARTIES	OBJET DE LA PLAINTE	ACTION DE LA DMP
1	<b>Usager du Site Internet</b> <b>(N° 001DEN/DMP du 15 /01/2010)</b>	Il souhaite que tous les appels d'offres des collectivités soient contrôlés par la Direction des Marchés Publics.	Par conséquent, aucune entreprise ne doit être lésée par rapport aux autres. Elles doivent être traitées conformément aux principes qui régissent les marchés publics notamment au principe de l'égalité de traitement des candidats.
2	<b>Usager du Site Internet</b> <b>(N° 001 PLA/DMP du 15 /01/2010)</b>	Il dénonce une participation massive des entreprises de travaux publics dans les appels d'offres d'informatique.	Si une entreprise parvient à justifier par son registre de commerce qu'elle exerce dans le domaine de l'informatique alors elle est présumée avoir les capacités techniques pour exécuter le marché concerné quelque soit l'activité qu'elle mène parallèlement
3	<b>Usager du Site Internet</b> <b>(N° 005 PLA/DMP du 20 /01/2011)</b>	Il dénonce le fait qu'au Sénégal les contrats soient passés par la procédure de gré à gré au détriment de la concurrence. Il indique que cela constitue une violation des dispositions des directives de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui prescrivent l'ouverture de la concurrence aux entreprises situées dans les autres pays de l'union	Il existe des instances supra étatiques en matière de marchés publics notamment l'Observatoire Régional des Marchés Publics auprès duquel les acteurs des marchés publics pourraient dénoncer toute violation des principes des marchés publics.
4	<b>Société DRACI/CHU de Cocody</b>	le Directeur Général de l'entreprise DRACI, soumissionnaire à l'appel d'offres n° P 35/2010 relatif à la gestion du service de gardiennage des locaux du Centre Hospitalier et Universitaire de Cocody (CHU), a saisi dudit établissement en vue de l'obtention d'une copie du rapport d'analyse de l'appel d'offres ci-cité. Une ampliation de cette correspondance a été faite à la Direction des Marchés Publics.	Un courrier a été adressé aux responsables du CHU de Cocody afin que le rapport d'analyse soit mis à la disposition du requérant.
5	<b>Collectif des industries pharmaceutiques</b>	Rejet des offres des entreprises OLEA, CIPHARM et PHARMAFRIQUE NOUVELLE au cours de l'appel d'offres F02/2011 lancé par la Pharmacie de la Santé Publique pour l'achat de médicaments	La Direction des Marchés Publics a transmis un courrier au collectif dans lequel elle a apporté des précisions sur le rejet des offres des entreprises concernées
6	<b>Entreprise DRACI</b>	Mise à disposition du rapport d'analyse de l'appel n° P 35/2010 relatif à la gestion du service de gardiennage des locaux du Centre Hospitalier et Universitaire de Cocody,	La Direction des Marchés Publics a invité les responsables du Centre Hospitalier et Universitaire de Cocody à mettre à disposition de l'entreprise le rapport d'analyse qui présente les résultats de l'appel d'offres précité



7	<b>Institut National d'Hygiène Publique</b>	Mauvaise exécution du marché de gardiennage par le prestataire INTERCOR	La Direction des Marchés Publics a invité les responsables de l'entreprise INTERCOR pour leur faire part des griefs qui leur sont reprochés et leur a demandé de prendre les dispositions nécessaires en vue d'améliorer la qualité du service conformément aux clauses du marché
8	<b>Société INTELEC PROTECTION</b>	Le Directeur de la société INTELEC PROTECTION allègue qu'il n'a été informé du lancement de l'appel d'offres relatif à la fourniture, à l'installation et à la mise en service d'équipements de sécurité incendie pour le compte du Centre Hospitalier et Universitaire de Cocody	La Direction des Marchés Publics a apporté une réponse à cette préoccupation en donnant les références des numéros du Bulletin Officiel des Marchés dans lesquels l'appel d'offres précité a été publié
9	<b>GESTEL-CO</b>	Non engagement de ses factures consécutives à l'exécution d'un marché relatif à la gestion de la blanchisserie du CHU de Yopougon	Une séance de travail a eu lieu avec le responsable de l'entreprise. Une autre réunion est prévue avec le Directeur es Affaires administratives du CHU de Yopougon pour la résolution de cette difficulté.

Source : DMP/SR

#### ▪ *Au titre des Etudes et Evaluation*

Le Service est intervenu dans les opérations de début de gestion qui consiste à passer les critères à marchés sur les lignes mises à disposition par la Direction du Budget de l'Etat; à les faire valider et ensuite les notifier aux différents administrateurs de crédits. Au niveau des critères de mise à marché, en ce qui concerne les budgets de fonctionnement (classe 6) les critères s'appuient sur le montant du budget exécutable. Quant aux budgets d'investissement (classe 2), les critères ont été passés sur le budget base ordonnance, ce qui a eu pour conséquence, un nombre important de lignes de moins de trente millions (30 000 000) qui sont à marché.

En plus de ces opérations, le Service a repris les opérations de reconductions de marchés de prestations. Pour cette année 2011, cent-dix (110) marchés ont été reconduits. En outre, des réservations et des déréservations de crédits ont été faites. Le cumul des réservations faites au cours de l'année 2011 est de 97,9 milliards de FCFA y compris les réservations de crédits à la numérotation de nouveaux marchés. Au niveau du suivi des procédures, les procès verbaux ne sont plus déposés, le niveau de l'approbation est fortement à la baisse, résultat de la crise qu'a traversée la Côte d'Ivoire d'octobre 2010 à avril 2011. Quelques rares données hors SIGMAP sont aussi captées afin d'avoir une information plus fiable des marchés approuvés.

Comme perspectives de l'année 2012, le Service sera plus à même d'effectuer des études, vu que la DMP va se retirer en centrale des commissions d'ouverture des plis et de jugement des offres. Ce qui aura pour avantage de disposer de plus de temps et de faire des études plus poussées.

#### ▪ *Au titre de la Gestion des Régimes Particuliers*

Les activités de l'année 2011 du Service Gestion des Régimes Particuliers se résument en la situation des résiliations des marchés et des procédures dérogatoires.

En novembre 2010, le service a reçu 11 marchés à résilier. Ce sont trois (3) marchés du CHU de Yopougon, cinq (5) marchés de l'Institut de Cardiologie, un (1) marché du CHU de Cocody, deux (2) marchés de l'AGEROUTE. Les arrêtés de résiliation relatifs à ces marchés ont été signés par l'ancien Ministre de l'Economie et des Finances (MEF) à la fin du mois de décembre 2010. Par ailleurs, ces



arrêtés sont tombés sous le coup de l'ordonnance du mois de juillet 2011 du Président de la République qui abroge tout acte signé après le 22 décembre 2011.

A la reprise du service après la crise post-électorale, huit (8) des onze (11) requêtes susvisées ont été reconduites. Le montant de ces huit résiliations est de 8 375 716 014 FCFA.

Les nouvelles demandes de résiliation pour l'année 2011 sont au nombre de 29 et leur niveau de traitement est résumé dans le tableau ci-après.

Huit (8) arrêtés de résiliation sur les vingt-neuf (29) requêtes ont été signés par le MEF. Sept (7) arrêtés sur vingt-un (21) requêtes sont au Cabinet du MEF en attente de signature. Parmi les quatorze (14) demandes restantes en cours, neuf (9) seront annulées parce que les titulaires de marchés ont livré la totalité des prestations. Une demande (relative à l'entreprise GEMADEC / Fonction Publique) est mise en attente. Quatre (4) demandes sont en cours. Parmi les quatre demandes en cours, il existe un contentieux relatif à trois. Le tableau ci-dessous récapitule les résiliations de marchés pour l'année 2011.

***Tableau n°11 : Récapitulatif des résiliations***

TYPE		NOMBRE
DEMANDE DE RESILIATION 2010-2011	<i>CHU de Yopougon</i>	3
	<i>Institut de Cardiologie</i>	5
	<i>CHU de Cocody</i>	1
	<i>AGERROUTE</i>	2
DEMANDE DE RESILIATION 2011		29
RESILIES	<i>Pour nécessité de service</i>	3
	<i>Pour faute</i>	5
EN COURS AU CABINET		7
EN COURS	<i>1 seul marché reste à être validé par le DMP/il existe un contentieux concernant les 3 marchés du MEN/BEP</i>	4
	<i>9 requêtes du MEN sont annulées/les marchés sont exécutés</i>	9
MISE EN ATTENTE		1

Source : DMP/SGRP

### **3.4- SOUS DIRECTION DES PROCEDURES ET OPERATIONS**

L'activité de cette Sous-direction a été de programmer les appels d'offres, de gérer l'approbation des marchés et d'élaborer les dossiers d'appels d'offres (DAO) types.

Pour l'année 2011, le nombre d'appels d'offres selon le type est de 290 pour les travaux, 270 pour les fournitures, 146 pour les prestations et 27 pour les avis à manifestation d'intérêt (AMI). Soit un nombre total d'appels d'offres égal à 733. Ce nombre, très faible par rapport aux autres années, s'explique par la crise post-électorale en Côte d'Ivoire, au cours de laquelle, les activités liées aux marchés publics étaient très limitées sinon inexistantes à certains moments.



Pour ce qui est de l'approbation, 1225 marchés d'une valeur globale de 166 839 999 932 FCFA ont été approuvés.

Quant aux DAO types, après le travail du Consultant désigné pour l'élaboration, la Sous Direction des Opérations et Procédures a mis en place des équipes de travail pour l'examen et la validation de ces dossiers. Les DAO types ont été finalisés et transmis à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) pour des observations.

Ces DAO types seront utilisés pour les appels d'offres de fournitures, travaux et prestations en 2012.

Par rapport à la crise postélectorale et dans le cadre de la mise en œuvre des Directives de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances dans le sens de la facilitation de l'accès des entreprises aux marchés publics et pour tenir compte du contexte difficile de la reprise économique, le Directeur des Marchés Publics a décidé que les pièces de cautionnement provisoire, d'attestation de régularité fiscale et d'attestation de mise à jour sociale, ne soient pas exigées à l'ouverture des plis. Cette mesure a été appliquée pendant une bonne période et a suscité une grande participation des entreprises aux appels d'offres de l'année 2011. Toutefois, cette mesure a été suspendue suite à des incompréhensions avec l'ANRMP.

## IV- ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES

### 4.1- APPROBATION DES MARCHES EN REGION

Le montant total de marchés approuvés au niveau des Directions Régionales consignés dans le tableau ci-dessous s'élève à 14,2 milliards de F CFA.

*Tableau n°12 : Récapitulatif de l'approbation en région*

REGIONS	Appel d'offres ouvert	Appel d'offres restreint	Convention	Gré à gré	Achat de matériels roulants (LCVM)	Avenant	TOTAL
ABIDJAN SUD	2 183 959 033	357 273 128	0	239 146 399	0	0	2 780 378 560
ABENGOUROU	772 086 925	50 000 000	0	0	0	0	822 086 925
BOUAKE	1 193 743 346	15 203 454	0	0	0	0	1 208 946 800
DALOA	2 097 413 883	91 320 000	0	0	0	0	2 188 733 883
MAN	1 170 737 006	148 585 993	0	124 248 186	0	0	1 443 571 185
SAN PEDRO	382 620 293	312 719 286	0	233 631 917	0	0	928 971 496
YAKRO	2 592 576 995	324 473 803	15 000 000	315 085 016	0	0	3 247 135 814
KORHOGO	1 095 365 637	0	515 076 600	0	0	0	1 610 442 237
<b>TOTAL</b>	<b>11 488 503 118</b>	<b>1 299 575 664</b>	<b>530 076 600</b>	<b>912 111 518</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 230 266 900</b>

Source : DRMP

### 4.2- ANALYSE

L'approbation des marchés en région consignée dans le tableau ci-dessus, montre une prédominance des procédures concurrentielles (appel d'offres) par rapport aux procédures dérogatoires. En effet, 89,8% des marchés approuvés sont des marchés issus de la mise en concurrence.

De façon plus détaillée, il ressort que sur ce taux de 89,8% pour les procédures concurrentielles, 80,7% sont des appels d'offres ouverts et seulement 9,1% pour les appels d'offres restreints.



Les marchés de gré à gré représentent 6,4% des marchés approuvés et 3,7% pour les conventions. Il n'y a pas eu d'avenants ni de lettre de commande valant marché.

Par rapport 0 2010, le montant de l'approbation en 2011 a baissé de moitié (52,8%). De 30,16 milliards de marchés approuvés en 2010, nous sommes à 14,23 milliards FCFA. La crise post électorale a eu de façon générale un impact négatif sur les activités de passation de marchés.

## **V- MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS**

### **5.1- BANQUE DE DONNEES DES PRIX DE REFERENCE (BDPR)**

Le projet BDPR est composé de trois (3) modules :

#### **Module 1 « Fournitures et équipements »**

Le projet a effectivement commencé en 2002 avec l'approbation de la convention relative à l'exécution du module 1. Depuis le 15 novembre 2010, la BDPR est fonctionnelle avec 637 articles de fournitures et équipements. Il est accessible électroniquement à tous les acteurs publics des marchés publics sur le site internet de la Banque de Données des Prix de Référence « [www.bdpr.finances.gouv.ci](http://www.bdpr.finances.gouv.ci) ».

Etant donné que les données de la BDPR datent de 2008, il a été question de les actualiser. A cet effet, un avenant à la convention de base n° 2002-0-3-0029 de mise à jour des items a été élaboré et approuvé le 28 septembre 2011. Pour un coût total de 21 936 200 FCFA, les prestations dureront 3 mois à compter de l'ordre de service de commencer le 30 novembre 2011.

Les travaux ont commencé par l'enquête sur un échantillon représentatif de marchés de fourniture passés de 2006 à 2010 (environ 600 marchés). Cette enquête a pris fin, de nouveaux items sont identifiés et sont en train d'être codifiés électroniquement. L'enquête de terrain auprès des fournisseurs s'effectuera du lundi 16 au vendredi 27 janvier 2012. La mise à jour sera terminée vers la fin du mois de février 2012. Après production des pièces justificatives (décomptes, certificat pour paiement, factures définitives et attachement) par le BNETD, les 21 936 200 FCFA ont été engagés et ordonnés. Ils se trouvent à la phase de prise en charge par la DGTCP.

#### **Module 2 « Travaux »**

Les prestations relatives à ce module couvriront une période de 9 mois à compter de l'ordre de service de commencer le 30 novembre 2011 et sont évaluées à 136 042 200 FCFA. Elles ont commencé par l'élaboration de l'approche méthodologique. Les phases suivront après validation par la DMP de l'approche méthodologique.

Aucun engagement n'a été fait pour ce module car le prestataire n'a pas produit de pièces justificatives justifiant le montant du décompte à émettre très insuffisant.

#### **Module 3 « Prestations »**

Aucune activité n'est envisagée pour module en 2012. Il sera élaboré en 2013.

La cérémonie de lancement du projet n'a pas eu lieu compte tenu du programme trop chargé du Directeur de Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances. Elle aura lieu probablement en début 2012. Toutes dépenses de prestations, conception de dépliants et de couverture médiatique ont été engagées et se trouvent à la phase d'ordonnement.

Comme difficultés, sur un besoin de 118 993 117 FCFA exprimé, 40 286 640 FCFA ont été accordés au projet (33,9% du montant). L'imputation budgétaire qui a été notifiée au projet est 335 9502 01 6231 (rémunérations de prestations extérieures) au lieu de 335 9501 01 6299 (autres achats de biens





et services) dans la convention de base. De ce fait, il a fallu élaborer un avenant de changement d'imputation qui a été approuvé le 03 octobre 2011.

Comme perspectives en 2012, les besoins de financement s'élèvent à 184 381 027 FCFA. Ils couvrent le coût de l'élaboration du module 2, le second décompte de 2010 en souffrance, l'acquisition de fournitures et matériels informatique (antivirus, ordinateur portable, fournitures de bureau, etc.) et contrat de maintenance de matériel informatique. Il faut en outre finaliser la mise à jour du module 1 ; finaliser le module 2 ; organiser la cérémonie de lancement du projet ; définir le mode d'accès et vulgariser le produit et mettre en œuvre l'organisation du projet conformément au cahier des charges.

## **5.2 – PROJET DE CATEGORISATION DES ENTREPRISES**

La catégorisation est l'évaluation et le classement annuel des entreprises en différentes catégories homogènes en fonction de leurs capacités techniques et financières. La classification se fonde sur des critères de performances tenant compte des immobilisations et équipements, des ressources humaines, de la capacité financière et de la capacité technique des entreprises du secteur. La catégorisation des entreprises s'inscrit dans le cadre de la recherche de l'efficacité des marchés publics.

En 2010, le Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI) a accepté le principe de financer et d'aider la Direction des Marchés Publics, à réaliser le Projet de Catégorisation des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics. Des termes de référence ont donc été rédigés pour la sélection d'un consultant qui sera chargé de la mise en œuvre effective du projet de la catégorisation des entreprises. Un consultant été recruté en cette année 2011 et le marché est en phase d'approbation pour la réalisation de ce projet.

## **5.3 – PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE SELON ISO 9001 : 2008**

Dans le cadre de la mise en œuvre de mécanismes pour soutenir la performance du système des marchés publics, la Direction des Marchés Publics (DMP) s'est engagée dans une démarche qualité qui aboutira à terme à sa certification selon la norme ISO 9001, version 2008. L'objectif est d'apporter de façon satisfaisante des réponses aux exigences des autorités contractantes, des soumissionnaires et de l'ensemble des acteurs de la passation des marchés publics dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.

A cet effet, des documents ont été rédigés par l'équipe pilote du projet, sous la supervision de la société CODINORM, organe national de certification et de normalisation pour alimenter le système. Ces supports techniques ont été élaborés en prenant en compte aussi bien les spécificités de la fonction marché que les exigences de la norme suscitée. Les pilotes qualités qui sont en formation depuis environ 3 ans à CODINORM sur les exigences de la norme ISO 9001 sont les principaux artisans de ces documents.

Avant la mise en vigueur de ces outils de travail, un séminaire a été organisé à l'effet de les valider au regard de leur conformité aux dispositions du Code des marchés publics et du référentiel ISO 9001. Ces documents rédigés ont été adoptés du 02 au 05 août 2011 au complexe hôtelier « Hôtel de France » de Grand-Bassam et un plan d'actions conduisant à la certification de la DMP à fin 2012 a été mis en place.

Le plan d'actions annexé au présent nous situe sur la démarche qui permettra d'atteindre l'objectif de certification.



N°	Activités à réaliser	Délai
1	Revue de direction ;	Février 2012
2	Audit à blanc (pré certification) ;	Avril 2012
3	Audit de certification.	Juin 2012

## 5.4 – CONTROLE D’AUTHENTICITE DES PIECES PRODUITES

En vue de garantir une saine animation de l’activité économique un système de lutte contre la fraude et la corruption a été mis en place. La base de données relative aux pièces produites par les soumissionnaires lors des appels d’offres est mise en œuvre via le logiciel « ACCES ». Au titre de l’année 2011, le bilan des vérifications des pièces produites par les soumissionnaires est détaillé dans les tableaux ci-dessous :

### ○ Au titre des autorités contractantes (AC)

	Structures publiques	Structures privées
<b>Courriers adressés</b>	517	75
<b>Courriers réponses</b>	180	58

### ○ Au titre des entreprises

Entreprises vérifiées	Entreprises ayant fait du faux	Entreprises pour lesquelles il n’y a pas de réponse
401	68	128

Comme mentionné dans le tableau ci-dessus, 68 entreprises sur 401 soumissionnaires aux appels d’offres soit 17% ont fait usage de faux (principalement sur les attestations de bonne exécution). Pour obtenir ce qui précède, 517 structures publiques et 75 structures privées ont été sollicitées pour des authentications de documents. Un bon nombre de ces structures (180 du public et 58 du privé) ont fourni des réponses. Ce qui correspond à 40% des structures interrogées. Aussi conviendrait-il de mentionner que certaines pièces (attestations de bonne exécution, de régularité sociale et fiscale) sont inexploitables du fait de l’absence de références sur les courriers initiés et/ou sur les documents concernés.

## 5.5 – CONTRÔLE A POSTERIORI

Entamées depuis 2008 auprès des autorités contractantes, les missions de contrôle à posteriori n’ont pu s’effectuer en 2011 par la Direction des Marchés Publics en charge de l’activité.

La programmation des missions se fait selon un chronogramme précis à partir du mois de juillet de chaque année et prends fin en octobre, soit trois (3) mois pendant lesquels les cadres de la direction exécutent ces missions.

La crise postélectorale n’a pas pu permettre de mettre en œuvre le programme 2011, ni l’achèvement de la deuxième phase des contrôles de 2010.



La reprise effective des activités socio-économiques s'étant opérée dans le mois de juin 2011 avec la mise en place tardive du budget, l'accent a été mis sur l'assistance de l'administration et des autres assujettis au Code pour permettre son exécution efficace avant la clôture budgétaire.

Par conséquent, une grande opérationnalisation du contrôle va se faire en 2012 suite à un plan d'activités proposé et validé par le Sous Directeur des Opérations et Procédures. Les conclusions des missions seront régulièrement communiquées à la hiérarchie, à l'ANRMP et publiées sur le portail des marchés publics.

Le retrait opérationnel de la DMP des travaux des COJO en administration centrale étant effectif en 2012, les missions de contrôle seront intensifiées et s'étaleront sur toute l'année budgétaire.

## **5.6 – DILIGENCES PEMFAR – DGDI – DOSSIERS PARTICULIERS**

L'état d'évolution des activités prises en compte dans la réforme du système de gestion des finances publiques (PEMFAR) et la situation des activités de la réforme qui ont bénéficié d'un financement de la Banque Mondiale à travers le Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI) sont les suivants pour l'année 2011.

C'est dans l'ensemble, treize (13) mesures PEMFAR pour lesquelles quatre (04) sont achevées et neuf (09) encore en cours d'exécution.

Parmi celles qui sont en cours, quatre (04) études attendent pour être validées. Ce sont :

- l'opportunité de maintenir le système dérogatoire des exemptions, Arrêté relatif à l'exécution des crédits budgétaires au regard du Code des Marchés Publics
- la situation des conventions passées entre personnes morales de droit public ;
- la réglementation de la participation des entreprises publiques à la concurrence ;
- le cadre juridique favorisant l'accès des PME à la commande.

Parmi les activités PEMFAR, le DGDI a financé douze (12) mesures pour lesquelles six (06) d'entre elles sont achevées. Concernant les six (06) activités en cours d'exécution, nous avons :

- les DAO types qui ne sont pratiquement achevés, ils attendent les observations de l'ANRMP pour être validés;
- l'élaboration et l'adoption du Code de Déontologie et de la Charte d'Ethique qui sont aussi achevés et attendent le lancement qui n'est pas encore fait. Le lancement est conditionné par la mise en place du Comité d'Ethique dont les membres seront présentés à la séance ;
- la stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs est partiellement achevée. Nous sommes à l'étape de la phase de multiplication en 2000 acteurs à former ;
- La mise en place des cellules de passation de marchés : le schéma proposé pour les cellules sera soumis à l'approbation du Ministre de l'Economie et des Finances.



## **VI – CONTRAINTES ET DIFFICULTES**

- L'appréciation des lignes à marché eu égard à la spécificité du budget 2011 ;
- La difficulté d'entrer en possession des budgets des collectivités, des Etablissements Publics Nationaux et des Sociétés d'Etat ;
- Le retard pris du fait des évènements post électoraux qui n'a pas permis de travailler comme il se devait en cette année 2011 pour l'exécution du budget par rapport aux procédures normales des marchés publics ;
- Le manque de moyen pour les directions régionales en termes de véhicule et de carburant pour couvrir leur zone de compétence ;
- Le manque de moyens financiers pour la formation des acteurs des marchés publics et pour le financement des projets de mise en œuvre de dispositifs d'appui à l'efficacité globale des marchés publics.

## **VII – PERSPECTIVES**

De façon générale, les perspectives pour l'année 2012 s'orientent vers la maîtrise des outils de gestion des marchés publics, la poursuite des formations à l'endroit des acteurs du système des marchés publics, la poursuite de prise de textes d'application du code des marchés publics et la recherche de financement, pour la finalisation des projets entamés. L'année 2012 sera aussi marquée par le retrait progressif de la DMP dans les commissions d'ouverture des plis et de jugement des offres en commençant par l'administration centrale.

**ANNEXES : SEANCES DE FORMATION A L'ENDROIT DES PARTENAIRES**

<b>ACTIVITES</b>	<b>PERIODE</b>	<b>THEME</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>	<b>NBRE DE PERSONNES FORMEES</b>	<b>DIFFICULTES RENCONTREES</b>	<b>FINANCEMENT</b>
Formation en collaboration avec l'APEX-CI et l'ANRMP	du 14 au 16 juin 2011	Renforcement des capacités des experts AMADE/APEX-CI aux procédures de passation des marchés publics	Experts AMADE	10	RAS	AMADE/APEX-CI
Formation des DAAF et Points Focaux	du 17 au 19 août 2011	Gestion des Marchés Publics dans le cadre du nouveau système : rôles et responsabilités des DAAF et Points Focaux des Ministères Techniques	DAAF et Points Focaux des Ministères Techniques	62	RAS	Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI)
Séance d'informations sur le nouveau Code des marchés publics	du 24 au 25 août 2011 et du 06 au 09 septembre 2011	- Règles et principes généraux des marchés publics ; - innovations du nouveau Code des marchés publics ; - mécanisme de régulation des marchés publics.	Agents des mairies, trésoreries, conseil généraux et paeries de : Abengourou, Agnibilékrou, Bondoukou et Tanda	51	RAS	Mairies et conseils généraux de : Abengourou, Agnibilékrou, Bondoukou et Tanda
Formation des Opérateurs Economiques	du 07 au 09 septembre 2011	Professionnalisme et compétitivité des opérateurs économiques dans le nouvel environnement des marchés publics	Opérateurs économiques (Groupe 1)	59	RAS	Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI)
Formation des Opérateurs Economiques	du 28 au 30 septembre 2011	Professionnalisme et compétitivité des opérateurs économiques dans le nouvel environnement des marchés publics	Opérateurs économiques (Groupe 2)	60	RAS	Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI)



<b>ACTIVITES</b>	<b>PERIODE</b>	<b>THEME</b>	<b>PUBLIC CIBLE</b>	<b>NBRE DE PERSONNES FORMEES</b>	<b>DIFFICULTES RENCONTREES</b>	<b>FINANCEMENT</b>
Formation des Opérateurs Economiques	du 12 au 14 octobre 2011	Professionnalisme et compétitivité des opérateurs économiques dans le nouvel environnement des marchés publics	Opérateurs économiques (Groupe 3)	61	RAS	Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI)
Séance de sensibilisation sur le nouveau Code des marchés publics	du 22 juin 2011 au 15 septembre 2011	-	Acteurs des marchés publics de la Région de la Vallée du Bandaman (Bouaké)	26 structures formées	RAS	Collectivités de la Région de la Vallée du Bandama
Formation à la carte	du 19 au 21 octobre 2011	Formation des acteurs marchés aux procédures des marchés publics	Acteurs marchés de la SODEMI	14	RAS	SODEMI
Formation à la carte	du 09 au 11 novembre 2011	Formation des acteurs marchés aux procédures des marchés publics	Acteurs marchés de la Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire (PSP-CI)	14	RAS	PSP-CI
Formation en collaboration avec ...	du 17 au 18 novembre 2011	Règles et procédures de passation des marchés publics	Acteurs publics et privés des marchés publics	.....	RAS	.....
Séance d'informations	du 06 au 07 décembre 2011	Règles et procédures de passation des marchés publics	DAAF des ministères et des Institutions			



## PLAN D'ACTION 2012 DE LA DIRECTION DES MARCHES PUBLICS (DMP)

Actions concrètes prévues	Objectifs opérationnels	Date butoir	Indicateurs de suivi	Preuves de réalisation
<b><u>Politique d'actions 1:</u> Poursuivre la mise en œuvre de la réforme des marchés publics</b>				
1.1 Poursuivre la prise des textes d'application du code	<ul style="list-style-type: none"><li>Mettre en application les textes signés</li></ul>	Fin 2012	<ul style="list-style-type: none"><li>Les textes d'application</li></ul>	Les textes d'application
1.2 Former les acteurs du système	<ul style="list-style-type: none"><li>Maitriser les nouvelles procédures</li></ul>	Toute l'année 2012	<ul style="list-style-type: none"><li>Compte rendu des réunions préparatoires, les termes de référence</li></ul>	Rapport de formation
<b><u>Politique d'actions 2:</u> Améliorer le SIGMAP et poursuivre sa mise en œuvre</b>				
2.1 Formaliser l'obligation de recourir au SIGMAP par un texte réglementaire	<ul style="list-style-type: none"><li>Rédiger et signer le texte réglementaire</li></ul>	Fin 2012	<ul style="list-style-type: none"><li>Projet d'acte</li></ul>	Acte réglementaire signé
2.2 Exploiter les modules des SODE des régies dans le SIGMAP	<ul style="list-style-type: none"><li>Renseigner les opérations des SODE</li></ul>	Toute l'année 2012	<ul style="list-style-type: none"><li>Prise en compte des aspects spécifiques de la nomenclature budgétaire des SODE et Régies</li></ul>	Etat des opérations des SODE et des Régies



Actions concrètes prévues	Objectifs opérationnels	Date butoir	Indicateurs de suivi	Preuves de réalisation
<b>Politique d'actions 3</b> <i>Mettre en œuvre les dispositifs d'appui à l'efficacité globale des marchés publics</i>				
3.1 Exploiter le 1 <sup>er</sup> module des prix de référence (fournitures) et poursuivre l'étude pour les modules 2(travaux) et 3 (prestation de service)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les coûts des achats publics à travers un renforcement du contrôle des prix</li> </ul>	Toute l'année 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement et exploitation du 1<sup>er</sup> module</li> </ul>	Site web du projet : <a href="http://www.dmp.finances.gouv.ci">www.dmp.finances.gouv.ci</a>
3.2 Poursuivre la catégorisation des entreprises du bâtiment et travaux publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rechercher l'efficacité des marchés publics de travaux</li> </ul>	Juin 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau des catégories validées</li> </ul>	Catalogue de classification des entreprises
3.3 Inscrire la DMP dans une démarche qualité si possible avoir la certification	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rechercher l'efficacité des services offerts par la DMP</li> </ul>	Fin Décembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitrise des délais ;</li> <li>• Accueil ;</li> <li>• Maitrise des procédures</li> </ul>	Manuel de qualité
3.4 Finaliser les dossiers d'appels d'offres (DAO) types	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rechercher l'efficacité en passage de marchés publics</li> </ul>	Fin juin 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maitrise des procédures nationales et des bailleurs</li> </ul>	Copie des DAO types
3.5. Opérationnaliser les cellules de passation des marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rechercher l'efficacité en passage de marchés publics</li> </ul>	Fin Décembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer et veiller à la qualité et à la régularité des dossiers de passation des marchés ainsi qu'au bon fonctionnement des commissions</li> </ul>	Acte réglementaire signé



